

# PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE



COMMUNE DE

## SOULTZ-SOUS-FORETS

|                             |            |
|-----------------------------|------------|
| Elaboration                 | 06/09/2012 |
| Modification n°1            | 21/12/2016 |
| Modification n°2            | 19/09/2018 |
| Modification n°3            | 20/03/2019 |
| Modification n°4            | 14/11/2020 |
| Modification simplifiée n°1 | 01/12/2020 |

### EXTRAITS DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

#### Révision allégée n°1 ARRET

VU POUR ETRE ANNEXE  
A LA DELIBERATION DU 24/01/2024

A HOHWILLER

LE PRESIDENT



PAUL HEINTZ



Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 067-200040178-20240124-DCC2024\_4\_URB-AR

## Orientations d'aménagement de la zone UT – lieu-dit Langenacker

La zone UT est une zone destinée aux constructions et installations liées à des activités utilisant les ressources géothermiques pour leur processus ou produisant de l'énergie utile aux bâtiments.

Afin de garantir l'intégration paysagère du site et de préserver l'environnement, l'aménagement de la zone devra respecter les principes d'aménagement suivants :

- Une haie mixte composée d'essences adaptées au contexte local, comprenant des arbustes et des sujets haute tige, devra être implantée sur les franges Est et Sud du site afin d'une part de servir d'écran paysager pour limiter les vues sur le site et d'autre part de limiter le risque de coulées d'eaux boueuses.
- L'aménagement devra prévenir tout risque de pollution afin de préserver la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol.

